

*L'une des dispositions de la Loi de Refondation de l'École de 2013, à savoir la création des campus des métiers et des qualifications (CMQ), n'a probablement pas été jusqu'à présent mesurée à sa juste valeur !*

*Il ne s'agit pas seulement du nombre de ces campus créés en quelques années, 78 à ce jour, mais également de leur impact sur chacun des territoires dans des domaines aussi divers que l'organisation de nouveaux parcours de formation pour des jeunes ou des adultes, le rapprochement autour d'actions menées en commun par des partenaires qui jusqu'à présent s'ignoraient souvent, ou encore de leur contribution à l'émergence de nouvelles dynamiques de partage de responsabilités entre État et Régions en liaison étroite avec le monde économique !*

*Dans ce numéro de rentrée, la revue nationale de l'Afdet réalise un nouveau point d'étape afin d'en identifier les principaux enjeux présents et à venir des CMQ.*

Dossier coordonné par Roland Kastler, secrétaire général adjoint de l'Afdet, avec la collaboration de Laurent Renaux, directeur opérationnel du CMQ Industrie du futur

## CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS

# Au cœur des territoires, une initiative porteuse d'avenir !

**C**e dossier présente, après un rappel des objectifs de ces campus, leur mode d'organisation original, leur niveau de développement à ce jour, leur implantation territoriale, un focus sur trois campus des métiers et des qualifications, ainsi qu'une interview d'une des responsables nationales de la Mission campus. Il expose ainsi une première analyse quant à leur impact possible au regard de la rapidité de leur étonnant développement et des dynamiques qu'ils induisent en prenant en compte les évolutions technologiques et des emplois à venir afin de contribuer au déve-

loppement économique et social de chaque territoire. Plus globalement, on peut réfléchir à leur capacité à jouer un rôle facilitateur afin de contribuer à une mise en synergie par secteurs d'activités entre des organismes de formation, le monde économique et les pouvoirs publics au sein des différents territoires. Leur mode d'organisation innovant leur permet en effet d'agir en commun et de dépasser les discours convenus sur le partenariat qui visent dans les faits et trop souvent, à solliciter le partenaire pour simplement l'aider à développer ses propres objectifs.

*Les CMQ constituent en quelque sorte un « prolongement » des lycées des métiers*

On peut évoquer par ailleurs de souples articulations, dans le respect des compétences de chacun, avec des lycées des métiers (au nombre de près d'un millier) dont ils constituent en quelque sorte mais avec des objectifs plus larges « un prolongement » (comme le souligne le recteur D. Bloch), avec des plateformes technologiques ou, par ailleurs, des comités locaux École-Entreprise (clés) ou encore avec des pôles de compétitivité. (voir revue n°248 du 4e trimestre 2015). Pour autant, il importe de prendre en compte le facteur temps pour stabiliser les campus, leur donner

## Carte nationale des 78 campus des métiers et des qualifications

À l'issue de la quatrième vague de labellisation, le territoire national compte désormais 78 campus des métiers et des qualifications dans des champs d'activités très divers, classifiés selon 12 filières (cf. au bas de la carte) d'activités dynamiques et porteuses d'emplois



Un dispositif interactif permet d'accéder à la liste des CMQ par Région, à cette adresse : <http://www.education.gouv.fr/cid79563/les-campus-des-metiers-et-des-qualifications.html>



- Mobilité, aéronautique, transports terrestres et maritimes
- Matériaux, matériaux innovants
- Services à la personne, bien-être

- Tourisme, gastronomie
- Infrastructures, bâtiment, éco-construction
- Services aux entreprises, logistique

- Crédit, design, audiovisuel
- Transition énergétique, éco-industrie
- Alimentaire, agroalimentaire

- Chimie et biotechnologies
- Systèmes innovants, mécatronique
- Numérique, télécommunications

les moyens nécessaires en vue de leur consolidation, et pour évaluer leur efficience comme le soulignent à juste titre des directeurs opérationnels.

Un groupe interministériel d'expertise des campus présidé par le recteur Daniel Bloch accompagne ainsi avec vigilance, leur mise en place progressive.

Une mission d'appui dite « mission campus » a été également mise en place sous la double responsabilité des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur.

L'Afdet, pour sa part, est déterminée à contribuer à leur développement et présentera dans un prochain numéro de la revue, des propositions d'actions ainsi que les premières initiatives engagées à cet effet.

#### Les objectifs des CMQ

Les campus des métiers et des qualifications sont des pôles d'excellence dans un secteur d'activités et sur un territoire. Les principaux objectifs sont au nombre de six :

- Faciliter la mise en place de parcours de formation initiale progressifs, y compris au travers de différents organismes (notamment sous statut scolaire ou étudiant puis en apprentissage) avec la recherche de pratiques pédagogiques innovantes,
- Développer l'organisation de nouveaux parcours en formation continue pour adultes,
- Permettre la prise en compte des évolutions technologiques majeures du secteur concerné, non seulement dans les formations mais également par la mobilisation de la recherche avec la participation directe de laboratoires d'universités et d'organismes privés au sein du campus,
- Contribuer à donner une image plus forte du secteur d'activités sur le territoire par des manifestations ad-hoc mais aussi par la mise en évidence de l'impact économique et d'une attractivité accrue par la présence d'établissements de formation de tous niveaux en lien étroit avec les entreprises,
- Favoriser la mutualisation des plateaux techniques des établissements de formation sur un



même territoire pour dépasser de stériles concurrences, de plus dans un contexte financier de plus en plus contraint,

- Aider les pouvoirs publics (Régions et rectorats) à faire évoluer de manière pertinente l'offre de formation initiale et continue du secteur d'activités à tous niveaux, par des expertises prospectives appropriées en liaison directe avec le monde économique. C'est donc peu de dire que ces objectifs sont ambitieux ! Par conséquent, seul un mode d'organisation véritablement partenarial tel que conçu pour les CMQ peut permettre leur réalisation.

#### L'organisation et le fonctionnement d'un CMQ

Le principe de base des campus des métiers et des qualifications est celui de la possibilité d'une diversité dans leur mise en œuvre dès lors que celle-ci permet de répondre de manière efficace et durable aux objectifs définis et aux critères d'attribution du label.

Il s'agit d'un regroupement d'établissements de formation : lycées professionnels et polyvalents publics et privés, CFA, universités (dont IUT), d'organismes nationaux présents sur le territoire du campus et de laboratoires de recherche.

*L'Afdet est déterminée à contribuer au développement des CMQ et présentera dans un prochain numéro de la revue, des propositions d'actions ainsi que les premières initiatives engagées à cet effet.*

Le campus doit associer étroitement des entreprises et la (ou les) branche(s) professionnelle(s) du secteur d'activités concerné ainsi que des laboratoires de recherche.

Il met en place une structure de pilotage partenarial et décisionnaire Il peut être géré dans le cadre d'un établissement existant avec budget spécifique, d'une association ou d'un groupement d'intérêt public..

Il nomme un directeur et directeur opérationnel (ou coordonnateur) mis à disposition à plein temps. Il doit disposer d'un lieu et de moyens dédiés

Outre les projets puis les comptes-rendus d'activités, il doit en établir des indicateurs de réussite et une procédure d'évaluation.

Le campus est placé au niveau régional sous la double responsabilité du président de la Région et de l'État, en étroite coordination avec les représentants du monde économique.

Un comité régional académique (CRA) est en général ainsi créé, copiloté par le président du Conseil régional et du recteur de la région académique avec la participation des principaux acteurs économiques et les collectivités territoriales concernées.

# CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS

#### La démarche de labellisation des CMQ

Les projets de CMQ sont établis au niveau académique et régional, soumis pour avis au CAEN et au crefop, analysés ensuite par un groupe interministériel d'expertise puis soumis à l'avis du Conseil national Éducation-Économie qui est placé en 2013 auprès du ministère en charge de l'Éducation, avant que ne soit arrêtée, au niveau interministériel, la décision de labellisation.

Celle-ci est attribuée pour une période de quatre années.

Les principaux critères sont les suivants : la cohérence de l'offre de formation proposée dans le cadre du campus avec les besoins de développement économique, la diversité et la complémentarité de l'offre de formation (types et voies de formation, statuts des apprenants, parcours de formation), la mise en place d'un partenariat avec le tissu des entreprises locales et des laboratoires de recherche, la prise en compte de la transition

numérique, des évolutions technologiques et du développement durable dans les formations, une ouverture européenne ou internationale, le mode d'organisation partenarial au sein du campus. C'est ainsi que ce label donne une identité forte au réseau des CMQ.

#### Le processus de labellisation

